

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 22 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228197002

**Accorder un contrat de services professionnels à
Lemay CO inc., en collaboration avec CIMA+, pour la
conception du réaménagement du nouveau parc
riverain de Lachine et du parc René-Lévesque -
Dépense totale 2 076 530,56 \$, taxes incluses (contrat
: 1 837 637,66 \$ + contingences : 183 763,77 \$ +
incidences : 55 129,13 \$) - Appel d'offres public
22-19321 - (3 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228197002

Accorder un contrat de services professionnels à Lemay CO inc., en collaboration avec CIMA+, pour la conception du réaménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque - Dépense totale 2 076 530,56 \$, taxes incluses (contrat : 1 837 637,66 \$ + contingences : 183 763,77 \$ + incidences : 55 129,13 \$) - Appel d'offres public 22-19321 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre la soumission interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres, lorsque disponible, ou si non disponible, l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres, et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour le réaménagement du nouveau parc riverain de Lachine et du parc René-Lévesque. Ils expliquent que des travaux importants de stabilisation des berges sont nécessaires sur toute la périphérie des deux parcs pour notamment préserver les sites ainsi que leurs éléments d'intérêt patrimonial, pour freiner l'érosion généralisée et pour maintenir l'accès à la population à ces espaces verts. Le projet s'inscrit dans une importante démarche visant à obtenir un décret ministériel autorisant les travaux et interventions de stabilisation et de

pérennisation des berges. Comme le précisent les invités, nous sommes à l'étape de concevoir les aménagements, qui feront l'objet de l'étude d'impacts et de produire des documents d'exécution qui satisferont aux exigences de l'étude. C'est le point de départ pour les prochaines phases à venir.

Après avoir présenté une carte du secteur d'intervention et décrit la nature des services professionnels qui seront accordés, les commissaires ont reçu des explications sur le processus d'appel d'offres, qui a débuté le 27 avril 2022, pour une durée de trente-quatre (34) jours. Sur les dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, seulement trois (3) ont déposé une soumission dont l'un a obtenu un pointage intérimaire de moins de 70 %, ce qui a mené au rejet de sa proposition. Après l'analyse, il est apparu que les prix déposés par l'adjudicataire étaient inférieurs de 32,8 % à la dernière estimation réalisée pour la Ville. De plus, il existe un écart de 145,1 % avec celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale.

Les invités expliquent ces écarts notamment par une estimation prudente du SGPMRS en raison du contexte particulier d'intervention dans le cadre d'une étude d'impacts sur l'environnement. D'autre part, l'adjudicataire a fait une évaluation modérée du risque alors que la deuxième firme a quant à elle jugé le risque élevé. Nous pouvons supposer qu'elle a également considéré une implication bien supérieure de son équipe à chacune des phases. *Lemay CO inc. et CIMA+* ont quant à eux précisé qu'ils peuvent compter sur une équipe importante et expérimentée, qu'ils pourront mettre à contribution selon l'avancement du projet.

Les invités ne sont pas inquiets outre mesure par ces écarts puisque le devis technique du contrat est clair et détaillé quant à la définition des services et des livrables attendus. Le SGPMRS s'assurera que l'ensemble des obligations contractuelles de l'adjudicataire soient répondues. À cet égard, les commissaires ont questionné le Service afin de s'assurer que *Lemay CO inc. et CIMA+* ont effectivement bien compris l'ampleur du projet. À la lecture de leur proposition, il est clair pour les invités que les firmes ont bien compris. De plus, celles-ci détiennent une bonne expertise. Il faut souligner que ce type de projet, bien que costaud, se situe dans un lieu emblématique et qu'il peut s'avérer être stimulant et intéressant pour garnir le porte-folio des firmes.

Des échanges ont également eu lieu, au sujet, entre autres, des désistements de la part des preneurs du cahier des charges, de l'évaluation du risque par les firmes et de l'échéancier. Dans l'ensemble, les explications fournies par les invités ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels de 1 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre la soumission interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres, lorsque disponible, ou si non disponible, l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres, et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228197002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.